

MOTION

TROISIEME SEMAINE DE GREVE GENERALE !

L'Ordre des Avocats au Barreau de TOULON :

Malgré la mobilisation de la totalité des Barreaux de France et de ses représentants nationaux, le gouvernement par l'intermédiaire de Madame la Garde des Sceaux, a manifestement souhaité adopter à nouveau avec les avocats la stratégie de pourrissement de la situation qui semble avoir porté ses fruits dans le cadre du mouvement de protestation du secteur des transports.

Les Avocats entendent conserver leur régime de retraite autonome qui n'aurait jamais dû être englobé dans la réforme des régimes de retraite présentés comme universels.

Après avoir vu leurs représentants nationaux convoqués par la Ministre de la Justice pour une réunion de concertation et s'être entendus dire simplement qu'on leur écrirait, à l'unanimité les Barreaux de France ont décidé, comme le Barreau de TOULON, de poursuivre leur mouvement de grève totale.

RAPPELANT que le régime des avocats est un régime autonome, qui fonctionne parfaitement, ne coûte pas un euro à l'État et reverse des centaines de millions d'euros aux régimes déficitaires, les avocats ne peuvent admettre la position de la Garde des Sceaux leur présentant comme une concession de voir conserver la CNBF comme le guichet unique des avocats dans le futur régime universel.

CONSTATANT que les propositions d'aménagement proposées par la Garde des Sceaux à la Profession sont un leurre tant sur le principe du régime autonome que sur les aménagements financiers destinés à atténuer l'augmentation dramatique des cotisations et la baisse des futures pensions de retraite,

Le Barreau de TOULON, à l'unanimité,

- ne voulant pas voir disparaître pour des raisons économiques liées à une augmentation de charges un grand nombre de cabinets d'avocats, ce qui à terme pénalisera le justiciable dans le cadre de l'accès au droit.

- suivant l'appel du Conseil National des Barreaux et de la Conférence des Bâtonniers

a décidé de poursuivre la grève initiée le 6 janvier en la prolongeant suivant les mêmes modalités, jusqu'au 27 janvier inclus, date à laquelle une nouvelle assemblée générale extraordinaire de l'Ordre aura lieu pour envisager en accord avec nos instances nationales la poursuite des actions afin d'obtenir le maintien du régime autonome des avocats en dehors du périmètre de la réforme.

Les Avocats au Barreau de TOULON entendent à travers cette motion exprimer leur détermination et leur engagement à s'opposer farouchement à ce projet de réforme.

A Toulon, le 20 janvier 2020



Jean-Michel GARRY
Bâtonnier de l'Ordre